

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Ollivier, Québec.

SOMMAIRE : — **ACTES OFFICIELS :** — Nominations de commissaires et de syndics d'écoles. — Érection et délimitation de municipalités scolaires. — Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil de l'Instruction publique. — **PÉRIODIQUES :** L'économie politique à l'école primaire. — **MÉTÉOROLOGIE :** Petit cours d'économie politique. — **PARTICULARIÉ :** I. Diétée — La Rose. — II, Diétée — Un repas chez les Gaulois. — III, Diétée — La chouette. — Arithmétique — Problèmes. — Fable expliquée. — Poésie — La feuille. — Nos écoles élémentaires. — Bibliographies. — Bulletin géographique. — Petite Revue. — Le compliment de la petite fille. — Une gerbe de pensées.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 septembre dernier (1891), de nommer M. Vital Savarie, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Antoine, comté de Châteauguay, en remplacement de M. Joseph Aganier, qui a quitté la municipalité.

Avis d'érection de municipalités scolaires

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Municipalité No. 7, de Saint-Michel d'Yamaska," un territoire ne faisant partie d'aucune municipalité, comprenant les lots portant les Nos. qui suivent du cadastre de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, quatorze, quinze, vingt, vingt et un, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-huit, vingt-neuf, trente-deux, trente-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-neuf, cinquante,

cinquante-cinq, cinquante-neuf, soixante, soixante-deux, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-douze, soixante-treize, soixante-seize, soixante-dix-sept, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf;

Et aussi une partie de deux arpents de largeur sur onze arpents de profondeur du lot No. 64 ; une partie de trois arpents de largeur sur dix arpents de profondeur du lot No. 61, et une partie de trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur du lot No. 63, étant la partie est de ces dits lots et faisant actuellement partie de la municipalité scolaire No. 3, de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au premier de juillet prochain (1892).

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Henri de Péribonca," comté du Lac Saint-Jean, le territoire comprenant les lots du canton Taillon qui suivent, savoir : du lot No. 1 au lot No. 21 inclusivement du 1^{er} rang ; du lot No. 1 au lot No. 30 inclusivement du 2^e rang ; et du lot No. 22 au lot No. 30 inclusivement du 3^e rang.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au mois de juillet prochain (1892).

Détacher de la municipalité scolaire de la ville de Longueuil, les lots de terre portant les numéros 154, 155, 156, 157, 158, 159 et 160 sur les plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, comté de Chambly, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil.

Cette annexion ne devant prendre effet qu'au premier de juillet prochain (1892).

Demande d'érection de municipalité scolaire

Détacher de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire, les lots du cadastre Nos. 240, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 252 et 250, et les annexer à celle de Saint-Henri, dans le comté de Lévis, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

Québec, 17 septembre 1891.

**Comité catholique du Conseil de
l'Instruction Publique**

Séance du 23 septembre 1891.

PRÉSENTS : Le Surintendant, président,
S. E. le cardinal Taschereau,
Mgr. l'archevêque de Montréal,
" " d'Ottawa,
" l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Sherbrooke,
" " de Saint-Hyacinthe,
" " de Chicoutimi,
" " de Rimouski,
" N.-L. Lorrain, vicaire-apostolique de Pontiac,
M. l'abbé Douville, représentant Mgr. l'évêque de Nicolet,
L'honorable juge L.-A. Jetté,
" H. Archambault,
M. P.-S. Murphy,
M. Eugène Crépeau,
M. H.-R. Gray,
M. le docteur J.-L. Leprohon,

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet informant le comité que pour cause d'absence, il délègue M. l'abbé Douville pour le représenter à la présente session.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques, auquel étaient présents Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Rimouski, M. P.-S. Murphy, et le surintendant, fait le rapport qui suit :

Sous-comité chargé de l'examen des livres classiques.

Séance du 23 septembre 1891.

1. "Précéptes de l'Hygiène scolaire," par le docteur J.-I. Desroches, Montréal, 1891.—Approuvé.
2. "Catéchisme d'Hygiène," édition anglaise.—Approuvé.
3. "Commerce, cours élémentaire," par F. T. D. M. S., Québec.—Approuvé.
4. "Le verbe en 4 tableaux synoptiques, etc.," par H. Marin, professeur à l'École Navale des Etats-Unis. C.-O. Beauchemin, éditeur. Utile pour les instituteurs et les institutrices.
5. "Outlines of Canadian History," by a Catholic Teacher, reviewed edition. Approuvé, vu qu'on a rempli les changements ordonnés par le comité.

(Signé),

E.-A. CARD. TASCHEREAU,
Archevêque de Québec.

Il est résolu que l'honorable H. Archambault remplacera l'honorable sir N.-F. Belleau, comme membre du sous-comité chargé d'étudier les questions relatives aux inspecteurs d'écoles.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par M. P.-S. Murphy, il est résolu :

"Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique recommande au gouvernement de faire commencer le plus tôt possible les travaux de construction de l'École Normale de Québec pour laquelle une appropriation a été votée à la dernière session de la Législature."

Lecture d'une lettre du docteur E.-P. Lachapelle, président du Conseil d'hygiène de la province, demandant qu'une heure par semaine, au moins, soit consacrée à l'enseignement de l'hygiène dans toutes les maisons d'éducation, collèges, académies, écoles modèles ou élémentaires.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est alors résolu ; "Qu'un sous-comité composé de Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr

“ l'évêque de Rimouski, M. H.-R. Gray, le docteur J.-L. Leprohon et le surintendant, soit chargé d'étudier la méthode de l'enseignement de l'hygiène dans les écoles et que tous les documents ou communications relatifs à l'hygiène adressés au département de l'Instruction publique soient référés à ce sous-comité. ”

Lecture de deux lettres de M. l'abbé Verreux, principal de l'école normale Jacques-Cartier, demandant :

L'une, que M. l'abbé L.-H. Desrochers soit nommé assistant-principal de l'École normale Jacques-Cartier, en remplacement de M. l'abbé Santoire, avec un traitement de deux cent cinquante piastres par année ;

L'autre, que M. l'abbé L.-H. Desrochers soit nommé professeur suppléant et temporaire d'anglais à l'École normale Jacques-Cartier, avec un traitement supplémentaire de cent cinquante piastres par année.

Il est résolu, sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par M. P.-S. Murphy : “ Que le comité recommande au gouvernement ces deux demandes de M. le Principal de l'École normale Jacques-Cartier. ”

Lecture d'une lettre de M. Octave Pelletier, professeur de musique à l'École normale Jacques-Cartier, demandant que son traitement soit augmenté.

Il est résolu que le comité ne peut prendre action sur la demande de M. Pelletier avant d'avoir l'opinion de M. le Principal de l'École normale.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, il est résolu : “ Que le bureau d'examineurs catholique de Waterloo et de Sweetburg soit transféré à West-Farnham, comté de Missisquoi et qu'il soit autorisé à décerner des diplômes d'écoles modèles. ”

Après la lecture d'un rapport du président des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal concernant certaines modifications à faire dans la composition de cette corporation scolaire, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu : “ Que le comité

recommande le mode suivant qui est proposé :

“ Attendu que les auteurs de notre loi scolaire ont prévu (9 V., C. 45, S. 41 et 42) qu'il ne serait pas prudent de laisser élire les commissaires d'écoles par les contribuables, dans les grands centres de population, comme Québec et Montréal ;

“ Attendu qu'il importe qu'une commission scolaire soit composée d'hommes compétents à diriger l'Instruction publique, tant sous le rapport intellectuel que sous le rapport matériel ;

“ Le Bureau est d'avis que trois classes de personnes devraient faire partie d'une commission scolaire : Le CLERGÉ, l'UNIVERSITÉ et les CONTRIBUABLES. (Il est à remarquer que ces trois classes de personnes sont toutes contribuables). Pour Montréal, une commission scolaire, composée comme suit, rencontrerait l'approbation générale.

“ Le clergé, en vertu de son droit de haute surveillance sur l'éducation, serait représenté par trois de ses membres choisis par l'archevêque du diocèse.

“ Le corps universitaire serait représenté par trois commissaires, choisis par le gouvernement, parmi les professeurs catholiques d'universités. Le corps universitaire a sa place dans une commission scolaire, parce qu'il a intérêt à ce que l'éducation primaire, qui est la base de l'éducation universitaire, soit aussi parfaite que possible.

“ Enfin, les contribuables seraient représentés par trois échevins catholiques, choisis par le Conseil de ville.

“ Le terme d'office des commissaires est de trois ans, un de chaque catégorie sortant de charge chaque année ; ils restent en charge jusqu'à la nomination de leurs successeurs. ”

Sur proposition de l'honorable H. Archambault, secondé par M. Crépeau, les amendements à la loi scolaire qui suivent sont adoptés :

Art. 5.— Remplacer l'article 1863 des S. R. P. Q. par le suivant : “ Le Surintendant est le dépositaire de tous les documents relatifs au département de l'Instruction publique ; il peut en délivrer des copies moyennant une rétribution dont il fixe le montant. ”

Art. 6.—A l'article 1864 des S. R. P. Q., après les mots : "signé par", dans la première ligne, ajouter : "le Surintendant."

Art. 119.—Retrancher à la deuxième ligne de l'article 1967 des S. R. P. Q. après les mots : "composé de" ceux qui suivent : "cinq membres", et les remplacer par : "de pas moins de cinq membres ni de plus de dix membres."

Art. 123.—Ajouter à l'article 1973 des S. R. P. Q., tel qu'amendé par l'article 2 du chap. 34 de 52 Viet., et l'article 1 du chap. 28 de 53 Viet. les mots qui suivent : "Dans le cas de l'annexion d'un territoire quelconque à une municipalité scolaire, les frais nécessités par cette annexion sont à la charge de la municipalité à laquelle ce territoire est annexé."

Art. 158.—Dans le premier paragraphe de l'article 1997 des S. R. P. Q., retrancher les mots : "payant cotisation ou rétribution mensuelle" et les remplacer par ceux qui suivent : "inscrits comme tels au rôle d'évaluation et ayant acquitté toutes leurs taxes et autres contributions scolaires."

Art. 181.—Retrancher les mots : "payant cotisation ou rétribution mensuelle" et ajouter, après les mots "habile à voter", ceux qui suivent : "en vertu de l'article 2005 des S. R. P. Q."

Art. 182.—Remplacer le premier alinéa de l'article 2005 des S. R. P. Q. par ce qui suit : "Pour avoir droit de voter aux élections des commissaires ou des syndics d'écoles, il faut être propriétaire de biens-fonds, être inscrit comme tel au rôle d'évaluation et avoir acquitté toutes ses taxes et autres contributions scolaires."

Art. 184.—Dans la première section de l'article 2006, à la troisième ligne, retrancher les mots "votants y résidant" et après le mot "propriété", à la quatrième ligne, ajouter : "et tout contribuable y résidant habile à voter en vertu de l'article précédent", et retrancher tous les mots de cette section après ceux "syndics d'écoles", à la cinquième ligne.

Art. 224.—A l'article 4 du chap. 27 de 53 Viet., à la première ligne, après les mots : "tout élève" ajouter ceux qui suivent : "insubordonné ou".

Art. 258.—Ajouter au premier paragraphe de l'article 2055 des S. R. P. Q., tel qu'amendé par l'article 7 du chap. 27 de 53 Viet. : "Avant d'adresser cette requête au surintendant, les contribuables intéressés doivent demander aux commissaires ou syndics d'écoles, par requête signée par au moins cinq d'entre eux, de réviser leur décision ou d'exercer le ou les devoirs qu'ils ont refusé ou négligé d'exercer. Dans les trente jours suivant la réception de cette demande, les commissaires ou syndics doivent signifier par écrit, par l'entremise de leur secrétaire-trésorier ou par un huissier, leur décision à l'un des deux premiers signataires de la dite demande.

"Dans les quinze jours qui suivent la signification de la dite décision, ou si aucune décision n'est signifiée aux intéressés dans le délai sus-mentionné de trente jours, une requête en appel pourra être adressée au surintendant, comme dit est ci-dessus. Le surintendant doit alors exiger des requérants en appel la garantie que les frais de procédure de la dite requête en appel seront payés et désigne la partie ou les personnes qui doivent supporter ces frais, dont il fixe le montant".

Art. 273.—Article 2068 des S. R. P. Q., à la troisième ligne, retrancher les mots : "huit mois scolaires" et les remplacer par : "les mois d'écoles."

RÈGLEMENTS SCOLAIRES

Art. 157.—Après les mots "l'instituteur," à la troisième ligne de l'article 157 des règlements du comité catholique, retrancher ceux qui suivent : "Doit porter plainte aux parents de cet élève ou à ceux qui en tiennent lieu, et si l'autorité de ceux-ci et celle du maître son insuffisante pour ramener cet enfant à de meilleurs sentiments, l'instituteur doit en prévenir les" et les remplacer par : "peut l'expulser provisoirement de sa classe. Dans ce cas, il doit immédiatement en donner avis aux parents de cet élève ou à ceux qui en tiennent lieu" et aux, et ajouter à la fin de cet article : "Dans le cas où l'instituteur négligerait d'avertir les commissaires ou syndics, comme dit est ci-dessus, les parents

“ de l'élève expulsé pourront s'adresser directement à ceux-ci. ”

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu : “ Qu'un sous-comité composé de “ de Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque “ de Rimouski, l'honorable L.-F.-R. Masson, “ M. H.-R. Gray et le Surintendant soit chargé “ de préparer un projet de distribution des “ allocations sur les fonds de l'éducation supé- “ rieure, d'après le principe du rapport adopté “ à la dernière séance, ce sous-comité devant “ faire rapport pour la session de mai 1892 ; “ et, qu'en attendant, la distribution des alloca- “ tions soit faite comme par le passé. ”

Lecture d'une lettre de Mme la Supérieure de l'Académie St-Denis, de Montréal, informant le Surintendant que son intention est de renoncer à la subvention accordée à cette institution.

Le comité procède à la distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Séance du 24 septembre.

PRÉSENTS :—Les mêmes.

Le sous-comité chargé d'étudier les questions relatives à l'inspection des écoles auquel étaient présents : S. E. le cardinal Taschereau, président, l'honorable H. Archambault et le Surintendant, fait le rapport qui suit, lequel est adopté :

“ Ce sous-comité recommande la division “ des districts d'inspection, pour les inspec- “ teurs catholiques, suivant le tableau préparé “ par le Surintendant de l'Instruction publi- “ que, qui lui a été soumis et qu'il a approuvé. ”

Le comité ne croit pas devoir prendre en considération maintenant les demandes de recommandation à la charge d'inspecteur d'écoles qui lui sont adressées.

Le comité continue la distribution du fonds de l'éducation supérieure et procède ensuite à celle du fonds des municipalités pauvres, et recommande au gouvernement l'adoption des listes répartissant les allocations accordées sur ces fonds.

Sur proposition de M. P.-S. Murphy, secondé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, il est résolu :

“ 1o Qu'un certain nombre de médailles “ soient distribuées dans les écoles élémen- “ taires et les maisons d'éducation supérieure ; “ 2o Que le Surintendant soit chargé de “ faire frapper les matières de ces médailles “ qui seront payées sur les fonds de ce comité ; “ 3o Que ce comité recommande au gouver- “ nement d'affecter une partie de la somme “ appropriée pour les livres de récompense à “ l'achat d'un certain nombre de médailles qui “ seront distribuées comme dit est ci-dessus. ”

Il est résolu qu'aucune allocation ne sera accordée aux maisons d'éducation qui n'avaient pas produit leur rapport lors de la distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Le comité s'ajourne.

Copie conforme,

PAUL DE CAZES.

Secrétaire.

L'économie politique à l'école primaire

Notre époque est féconde en bouleversements sociaux et politiques. Bien souvent les gouvernements donnent prise à la censure publique par une malhonnête administration. Le peuple n'a plus de foi dans ceux qui ont sollicité son suffrage sous le prétexte de veiller aux intérêts de la patrie. Il n'est pas rare d'entendre de braves cultivateurs et de probes ouvriers, vous dire, en parlant des hommes publics : ah ! bah ! ils sont tous pareils ! Ce suprême cri du cœur que poussent un grand nombre de citoyens est gros de danger. De ce train là nous allons tout droit à l'incroyance politique, aussi dangereuse, dans un sens, que l'incroyance religieuse.

De temps en temps quelques journalistes tonnent contre l'apathie des électeurs à l'égard des questions politiques et sociales et le plus souvent ils tiennent notre système d'instruction publique responsable d'un aussi triste état de chose. Nos confrères de la presse quotidienne n'ont pas absolument tort de reprocher

à la famille enseignante de notre pays d'avoir négligé trop longtemps l'enseignement élémentaire de l'économie politique à l'école. En effet, à part quelques rares exceptions, bien peu d'instituteurs, et encore moins d'institutrices, se donnent la peine d'apprendre aux petits garçons leurs futurs devoirs d'électeurs, de citoyens. Qu'arrive-t-il ? Les enfants grandissent et se développent sans jamais entendre, ni dans la famille, ni à l'école, aucune réflexion propre à leur faire comprendre ce grand mot, la *patrie*, et à leur faire aimer ce qu'il signifie, c'est-à-dire le foyer paternel, le clocher du village, le comté, la province, le Canada tout entier.

Notre littérature canadienne française est si saturée de patriotisme métaphysique que tous les Canadiens-français ou à peu près seraient prêts à se faire tuer sur un champ de bataille pour défendre notre patrie. Ce genre de patriotisme, certes, nous sommes loin de le dédaigner ; au contraire, nous l'encourageons de toutes nos forces. Mais à côté de cet amour que Crémazie et Fréchette ont chanté avec tant de succès sur leur lyre, il y a place pour le patriotisme raisonné qui prend sa source dans l'urne électorale. N'est-il pas évident que du vote de chaque électeur dépend la bonne ou la mauvaise direction d'un pays à gouvernement représentatif ? Et si les deux tiers des électeurs de ce pays n'ont aucune notion de droit public, n'est-il pas également vrai que les gouvernements seront choisis la plupart du temps à l'aveugle. Le danger est éminent : les électeurs par leur ignorance peuvent en un jour perdre les droits conquis au prix de l'énergie et du sang.

De là la nécessité, pour tous ceux qui veulent être dignes du beau nom d'éducateur de la jeunesse, d'arborer le drapeau de l'économie politique sur chacune de nos écoles canadiennes et de voir en tout enfant mâle confié à nos soins un électeur et un citoyen de demain.

Nous attachons tellement d'importance à cette formation éloignée de l'électeur que nous commençons dans le présent numéro de *l'Enseignement primaire* une série de leçons sur l'économie politique à l'école primaire. Ce petit

cours pourra facilement se donner à la suite d'une leçon d'histoire du Canada. Ce sera une sanction pratique que le maître donnera à chacune des belles pages de notre passé.

C.-J. MAGNAN.

Petit cours d'économie politique

1ÈRE LEÇON (*)

LE MAÎTRE.—Mes petits amis, vous étudiez l'histoire du Canada, c'est-à-dire les faits importants qui se sont passés dans notre pays depuis son établissement. Vous vous rappelez le courage et l'énergie dont nos pères ont fait preuve au début de la colonie.

Ils eurent à lutter d'abord contre les immenses et épaisses forêts qui couvraient littéralement les deux longues rives du Saint-Laurent à l'époque de Champlain (1608 à 1635), à triompher des rigueurs de nos hivers, à repousser les farouches Iroquois, enfin à lutter contre les Anglais près d'un siècle, jusqu'à ce que le sort de la Nouvelle-France fut décidé par le dénoûment de la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Montcalm, le brave Montcalm, le héros de Carillon, expirait ce jour-là ; l'ennemi triomphant entra dans nos murs, et nos soldats courageux, mais exténués et abandonnés de la France, se repliaient vers Montréal pour sauver cette dernière retraite française.

C'était en vain ! Les secours attendus de là-bas n'arrivèrent point ; ce furent des navires anglais qui se présentèrent les premiers sous les murs de Québec après le désastre des Plaines. Inutilement, Lévis, ce digne émule de Montcalm, remporta une victoire sans égale, un an après la douloureuse défaite de notre général. Te rappelles-tu, Jean-Baptiste, à quel endroit ce combat fut livré ?

JEAN-BAPTISTE.—Oui monsieur. Ce fut sur les hauteurs de Ste-Foye, à une courte distance

(*) Ce cours est destiné aux élèves de 12 à 15 ans.

de Québec, que Lévis battit fièrement les Anglais en 1760.

LE MAITRE.—Très bien, Jean-Baptiste, vous me semblez orgueilleux de ce souvenir; vous avez raison, il n'y a rien comme de connaître l'histoire de sa patrie pour la faire aimer, respecter et défendre au besoin.

Cette dernière victoire de Lévis sur les armées anglaises changea-t-elle le résultat de la défaite de Montcalm ?

JOSEPH.—Non monsieur. Malgré la bravoure de nos troupes la Nouvelle-France fut cédée à l'Angleterre, car la colonie était ruinée et ne recevait aucun secours de l'indolent Louis XV, alors roi de France.

LE MAITRE.—C'est cela : Québec avait capitulé en 1759 et Montréal se rendit en 1760. Quelles furent les conséquences et les principales clauses de la capitulation de Montréal ?

CHARLES.—La France céda toutes ses possessions dites de la Nouvelle-France à l'Angleterre. Il fut stipulé que les Canadiens auraient le libre exercice de leur religion et garderaient leurs lois et leurs propriétés; que le gouverneur, les troupes françaises, l'intendant et les autres fonctionnaires civils seraient transportés en France.

LE MAITRE.—Ce qui fut fait et ratifié par le traité de Versailles, signé en 1763. De plus, les nobles, les riches et la classe instruite repassèrent les mers avec le drapeau fleurdelisé. Il ne resta donc ici que l'Habitant, ce valeureux conquéreur du sol, celui qui seul à le droit d'être appelé le fondateur de la Nouvelle-France ?

ERNEST.—Les cultivateurs ne furent pas abandonnés de tous. Il leur resta un appui précieux, un conseiller éclairé: le prêtre.

LE MAITRE.—Ah! oui, mes petits amis, le prêtre nous a été d'un immense secours dans ces temps d'abandon et de découragement. Saluons en lui un grand patriote et défendons-le, si jamais quelqu'un s'avise de l'attaquer injustement.

Quel était le chiffre de la population canadienne-française en 1760 ?

ARISTIDE.—60,000, monsieur, et nos ancêtres étaient dispersés des grands lacs au golfe.

LE MAITRE.—Ce nombre a bien augmenté depuis. Le dernier recensement fixe à 1,500,000 les Canadiens-français du Canada, et il y en a plusieurs centaines de mille aux États-Unis.

Comment une poignée de colons abandonnés, soumis au joug du vainqueur, ont-ils pu traverser un siècle, se multiplier d'une manière prodigieuse, accaparer leur part du sol, conserver leur langue et leur religion qu'on a si souvent cherché à nous arracher, déjouer les trames ourdies contre leur liberté, subir la loi martiale, être gouvernés par une bureaucratie irresponsable qui dépensait les deniers publics sans le consentement des représentants populaires, subir, sans naufrager, la sombre tourmenté de 1837-38, qui vit couler le sang de valeureux patriotes, faire servir le projet de l'Union dirigé contre l'élément français, arriver enfin sans encombre à la constitution de 1867: la Confédération qui accorde à chaque province du Canada un Parlement absolument indépendant du pouvoir central ?

Comment nos pères ont-ils pu accomplir de si grandes choses? Ah! mes petits amis, c'est en faisant leur devoir de citoyen, en suivant la voie dictée par la conscience, en se tenant au courant des événements publics, en un mot en remplissant leur devoir d'électeur, devoir que vous aurez à remplir avant longtemps.

Dans une prochaine leçon je vous indiquerai brièvement vos devoirs de citoyens.

C.-J. MAGNAN.

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

LA ROSE

La rose, telle que nous la voyons, est un produit de la culture. La rose primitive, c'est

la fleur à cinq pétales de l'églantier ; l'art du jardinier a transformé en pétales les nombreuses étamines de la fleur. Il n'y a pas de parfum plus suave que celui de la rose ; il n'y a pas de fleur qui ait plus de grâce, ni qui offre des teintes plus délicates et plus variées. Il existe, maintenant, plus de deux mille variétés de roses ; on n'en comptait pas vingt sous Louis XIV.

ORTHOGRAPHE D'USAGE. — Quelques mots souvent mal orthographiés parce que la consonne finale ne se prononce pas (suite) : *Coing, poing, doigt, plomb, aplomb, jonc, ajonc, bond, fond, vagabond, fonts, porc*, tous les composés de *bord, tord, mord, remords, corps tors, recors, os, chaos, héros, cahot, javelot, joug, coup, loup, ours, cours, concours, discours, secours, pouls, remous, août, atout, houx, abus, talus, bakut, scorbut, flux, reflux*. — (*L'Instruction primaire.*)

II

DICTÉE

UN REPAS CHEZ LES GAULOIS

Autour d'une table fort basse, on trouve disposées par ordre des bottes de foin ou de paille : ce sont les sièges des convives. Les mets consistent d'habitude en un peu de pain et beaucoup de viande bouillie, grillée ou rôtie à la broche : le tout servi proprement dans des plats de terre ou de bois chez les pauvres, d'argent ou de cuivre chez les riches. Quand le service est prêt, chacun fait choix de quelque membre entier de l'animal, le saisit à deux mains, et mange en mordant à même ; on dirait un repas de lions. Si le morceau est trop dur, on le dépèce avec un petit couteau, dont la *gaine* est attachée au *fourreau* du sabre

On boit à la ronde dans un seul vase en terre ou en métal, que les serviteurs font circuler ; on boit peu à la fois, mais en y revenant fréquemment. Les riches ont du vin d'Italie ou de Gaule, qu'ils prennent pur ou légèrement trempé d'eau ; la boisson des pauvres est la

bière et l'*hydromel*. Près de la mer et des fleuves, on consomme beaucoup de poisson grillé qu'on asperge de sel et de vinaigre ; l'huile, par tout le pays, est rare et recherchée

AVG. THIERRY.

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *Gaulois* : dites ce que vous savez de l'histoire et des mœurs de ce peuple ? Quelle partie de l'Europe habitait-il ? (La Gaule, qui formait à peu près ce que nous appelons aujourd'hui la France.) — *Disposés* : avec quels mots s'accorde ce participe passé, et s'accorde-t-il ? — *Mets* : on désigne par ce mot tout ce qui est servi sur la table pour être mangé. — Quelle différence y a-t-il entre de la viande *bouillie, grillée* ou *rôtie* ? (*Bouillie*, on la fait cuire dans de l'eau qui bout ; *grillée*, on la fait cuire sur un gril placé sur des charbons ardents ; *rôtie*, on la fait cuire en la plaçant devant le feu.) — *Saisit* : faire l'analyse du complément direct de ce verbe. — *Dépèce* : conjuguer ce verbe oralement. — *Gaine* : enveloppe généralement de cuir où l'on cache les armes tranchantes. — *Fourreau* : même signification que *gaine*. — *Attachée* : pourquoi ce participe passé s'accorde-t-il ? — *Que les serviteurs font circuler* : faire l'analyse grammaticale de cette petite phrase. — *Revenant* : ce mot est-il participe présent ou adjectif verbal ? — Quel est le sens de ce mot lorsqu'il est employé comme nom ? (un *revenant* est une personne qui revient, qui apparaît après sa mort.) — *Hydromel* : boisson faite avec de l'eau et du miel fermenté. — Quelles sont les mers qui baignaient la Gaule ? (l'Océan et la Méditerranée.) — Citez quelques-uns des principaux fleuves qui arrosaient la Gaule ? (La Loire, la Seine, le Rhin, etc.) — *Augustin Thierry* : historien qui a fait revivre dans ses écrits les coutumes et les mœurs des Gaulois et des Francs.

Donner les temps primitifs des verbes contenus dans cette dictée. Faire l'analyse logique de la dernière partie de cette dictée : *On boit à la ronde, etc.*

L'Education.

III

DICTÉE

LA CHOUETTE

L'homme est un *singulier* soldat : il passe une moitié de sa vie à lutter contre les divers fléaux (1) qui sont ses ennemis naturels, et le reste du temps à tirer (2) sur les alliés que la nature lui donne. Ce n'est pas *méchanceté* pure, parti pris de faire le mal pour le mal ; non, c'est simplement qu'il ne sait pas. Nos paysans, qui se croient *éclairés*, *crucifient* (3) des chouettes et des chauves-souris sur la porte de leurs granges : " C'est pour l'exemple, disent-ils ; le supplice public de quelque scélérats à poil ou à plumes (3) doit *forcément* *intimider* les autres." Tandis que ces cadavres innocents se putréfient (5) au profit des mouches charbonneuses (6), les souris mangent le grain de l'ingénieux (7) paysan, les moucheronns lui piquent les mains et la figure.—Eh ! bonhomme, tu n'as que ce que tu mérites. En immolant tes alliés, tu t'es livré, corps et biens (8), à tes ennemis. Si ces chauves-souris *étaient* vivantes, elles happeraient (9) les moucheronns qui t'incommodent ; si tu n'avais pas assassiné cette pauvre chouette, elle purgerait ton grenier des rongeurs qui le pillent.—Un cultivateur attentif a suivi *patiemment* les allées et venues d'une chouette, sa voisine ; il l'a vue, en vingt et un jours, rapporter cent dix rongeurs à son nid. Que t'en semble ? Comprends-tu maintenant le sens intime (10) du mot chat-huant (11) ? Les chats à quatre pieds que tu nourris te rendent-ils autant de services qu'un chat-huant qui se nourrit lui-même ? La chouette, si stupidement décriée (12), vit aux dépens des souris.

ABOUT.

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

(1) *Fléau*. Un fléau est un instrument avec lequel on bat le grain. Au fig. est un mal terrible qui s'abat sur les hommes.

(2) C'est-à-dire tirer des coups de fusil.

(3) C'est-à-dire qu'ils les clouent les ailes écartées sur les portes de leurs granges.

(4) Les scélérats à poil, ce sont les chauves-souris, les scélérats à plumes, les chats-huants.

(5) *Se putréfier*, pourrir.

(6) *Mouches charbonneuses*. Mouches qui transportent et transmettent par leur piqure le microbe de l'affection nommée charbon.

(7) *Ingénieux*. Adroit ; ce mot est employé ici par ironie.

(8) *Corps et biens*. Tu as livré ton corps puisque les mouches te piquent et tes biens puisque les mulots, les souris, les insectes nuisibles détruisent tes récoltes.

(9) *Happer*. Saisir avidement. Ce mot est ce qu'on appelle une *onomatopée* parce que la prononciation du mot imite le bruit produit par l'action. Ainsi : *japer*, *croquer*, *coasser*, *croasser*, *humer*, etc.

(10) *Sans intime*. Sens caché que l'on découvre par la réflexion.

(11) *Chat-huant* ou *chouette effraie* est commun dans les clochers et dans les vieilles masures. Son plumage est d'un beau blanc sous le ventre et d'un jaune grisâtre sur le dos. Le mot *chat-huant* paraît être formé du mot *chat* et du verbe *huer* ; le pluriel est *chats-huants*.

(12) *Décrié*. Dont tout le monde dit du mal

EXPLICATIONS GRAMMATICALES

GRAMMAIRE PROPREMENT DITE.—*Il l'a vue* rapporter. Mis pour il a vu, elle, la chouette rapportant, elle faisait l'action de rapporter ; le mot *chouette* se trouve avant, la *chouette* fait l'action exprimée par l'infinitif, le participe s'accorde alors avec ce mot.—*que t'en semble !* quoi semble à toi de cela.

FAMILLES DE MOTS.—*Méchanceté*, méchant, méchamment.—*Crucifier*, crucifix, croix, croisée, croisillon, croiser, croisé, etc.—*Patiemment*, patient, patience, impatient, impatience, etc., etc.

SYNONYMES.—*Singulier*, bizarre, étrange, extraordinaire.—*Eclairé*, instruit.—*Forcément*, nécessairement, sûrement, assurément.—*Intimider*, faire peur à.

EXERCICES

1. Faire l'analyse logique de la phrase: *Tandis que ces cadavres innocents se putréfient.*—2. Faire l'analyse grammaticale de la dictée ainsi que de la phrase: *Que t'en semble?*—3. Trouver les mots de la même famille que *méchanceté, crucifier, patiemment, assassiner.*—4. Employer dans des phrases *singulier, éclairé, forcément, intimider* et leurs synonymes.—5. De quelle coutume barbare et sottise parle l'auteur dans ce morceau. Comment les pay-sans se font-ils du tort en agissant ainsi?

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Pour faire six chemises, il faut 21 verges de *shirting*, à 17 cts la verge. Si la façon est de \$4.80 la douzaine, à combien revient la chemise ?

$$\$5.97 \div 6 = \$0.99\frac{1}{2} \text{ Rép.}$$

Solution :

$$17 \text{ cts} \times 21 \text{ verges} = \$3.57$$

$$\frac{\$4.80}{12} \text{ façon} = 2.40$$

$$\hline \$5.97$$

2° Un marchand a acheté une pièce de drap à raison de \$7.00 par 5 verges et il l'a revendue \$24.00 les 15 verges. Il a gagné \$10.00. Quelle était la longueur de la pièce ?

Solution :

Prix d'achat :

$$\frac{\$7}{5} = \$1.40.$$

Prix de vente :

$$\frac{\$24}{15} = \$1.60.$$

Profit sur une verge :

$$\$1.60 - \$1.40 = \$0.20.$$

Longueur de la pièce :

$$\frac{\$10.00}{\$0.20} = 50 \text{ verges.}$$

3° Un fruitier a acheté des oranges à \$3.00 le cent ; il les a revendues à raison de \$0.05 la pièce, et il a gagné \$7.00. Combien en a-t-il vendu ?

Solution :

Prix d'achat :

$$\frac{\$3.00}{100} = 3 \text{ cts, prix d'une orange.}$$

Prix de vente :

$$5 \text{ cts.}$$

Il a gagné :

$$5 \text{ cts} - 3 \text{ cts} = 2 \text{ cts par orange.}$$

Son profit total a été de \$7.

Il a donc vendu :

$$\frac{\$7.00}{2 \text{ cts}} = 350 \text{ oranges.}$$

4° Un épicier a acheté 12 pains de sucre d'érable du même poids pour \$7.56, à 7 cts la livre. On demande le poids de chaque pain de sucre ?

Solution :

Il a payé :

$$\frac{\$7.56}{12} \text{ pour chaque pain} = 63 \text{ cts.}$$

$$\frac{63 \text{ cts}}{7} = 9 \text{ lbs.}$$

Chaque pain pesait 9 livres.

5° Un employé qui gagne \$1840 par année a placé à la banque \$453. Quelle a été sa dépense par jour et par semaine ?

Solution :

Il a dépensé dans son année :

$$\$1840 - \$453 = \$1387.$$

Dépense journalière :

$$\frac{\$1387}{365} = \$3.80.$$

Dépense par semaine :

$$\$3.80 \times 7 = 26.60.$$

C BILLET PROMISSOIRE

Québec, 3 octobre 1891.

Soixante-cinq jours après cette date, je promets payer à l'ordre de J. Carrier, au

bureau de la Banque Nationale, la somme de cent cinquante piastres (\$150.00), pour valeur reçue.

\$150.00

A. GRIGNAN.

Ce billet a été escompté le même jour à 7%. Combien le prometteur a-t-il reçu ?

Solution :

Le billet est daté du 3 octobre, il sera échu après 68 jours, c'est-à-dire le 10 de décembre prochain.

L'escompte sera :

$$\frac{150 \times 7 \times 68}{100 \times 365} = \$1.96.$$

Le prometteur recevra :

$$\$150 - \$1.96 = \$148.04.$$

7° Trouvez l'escompte d'un billet de \$680 pour 100 jours à 6% ?

Solution :

$$\frac{680}{100} = \$6.80 = 60 \text{ jours.}$$

$$\frac{1}{3} \quad 3.40 = 30 \text{ "}$$

$$1.13 = 10 \text{ "}$$

\$11.33

— 16

Rép.—\$11.17

TOISÉ

Une prairie de 3 arpents de largeur sur 5 arpents, 5 perches de longueur a été fauchée à raison de 0.85 cts l'arpent carré. Combien le propriétaire devra-t-il payer pour le fauchage ?

Solution :

Le terrain à faucher est :

$$5 \text{ arpents, } 5 \text{ perches} \times 3 = 16.5 \text{ arpents.}$$

$$85 \text{ cts} \times 16\frac{1}{2} = \$14.03.$$

Fable expliquée et à mettre en prose

LE COCHET, LE CHAT ET LE SOURICEAU

Un souriceau tout jeune, et qui n'avait rien vu,

Fut presque pris au dépourvu.

Voici comme il conta l'aventure à sa mère :

J'avais franchi les monts qui bornent cet État,

Et trottais comme un jeune rat

Qui cherche à se donner carrière,

Lorsque deux animaux m'ont arriété les yeux :

L'un doux, benin et gracieux,

Et l'autre turbulent, et plein d'inquiétude ;

Il a la voix perçante et rude,

Sur la tête un morceau de chair,

Une sorte de bras dont il s'élève en l'air

Comme pour prendre sa volée,

La queue en panache étalée.

Or c'était un cochet, dont notre souriceau

Fit à sa mère le tableau,

Comme d'un animal venu de l'Amérique.

Il se battait, dit-il, les flancs avec ses bras,

Faisant tel bruit et tel fracas,

Que moi, qui, grâce aux dieux, de courage me

[pique.]

En ai pris la fuite de peur,

Le maudissant de très bon cœur.

Sans lui j'aurais fait connaissance

Avec cet animal qui m'a semblé si doux :

Il est velouté comme nous,

Marqueté, longue queue, une humble contenance,

Un modeste regard, et pourtant l'œil luisant.

Je le crois fort sympathisant

Avec messieurs les rats ; car il a des oreilles

En figure aux nôtres pareilles.

Je l'allais aborder, quand d'un son plein d'éclat

L'autre m'a fait prendre la fuite.

Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat,

Qui, sous son minois hypocrite,

Contre toute la parenté

D'un malin vouloir est porté.

L'autre animal, tout au contraire,

Bien éloigné de nous mal faire,

Servira quelque jour peut-être à nos repas.

Quant au chat, c'est sur nous qu'il fonde sa

[cuisine.]

Garde-toi, tant que tu vivras,

De juger les gens sur la mine.

Faites d'abord apprendre cette fable par cœur, faites-la réciter par les élèves sur un ton convenable en corrigeant tous leurs défauts de prononciation et donnez-leur des explications claires et précises.

SM

EXPLICATIONS

M.—De quoi s'agit-il dans cette fable ?

E.—D'un cochet, d'un chat et d'un souriceau.

M.—Qu'est-ce qu'un *cochet* ?

E.—C'est un jeune coq.

M.—Quelle ressemblance trouvez-vous entre *coq* et *cochet* ?

E.—Le suffixe *et* est un diminutif, et par euphonie on a remplacé la lettre *q* par *ch*, pour ne pas dire *coq-et*.

M.—Qu'est-ce qu'un *chat* ?

E.—C'est un animal domestique, très carnassier qui fait la chasse aux rats et aux souris.

M.—Qu'est-ce qu'un *souriceau* ?

E.—C'est une petite souris.

M.—D'où vient ce mot ?

E.—Il vient du mot *souris* auquel on a ajouté le suffixe *eau* qui est un diminutif rendant masculin tous les noms auxquels il s'ajoute.

M.—Quelle rôle le souriceau a-t-il joué en cette circonstance ?

E.—Il a joué le rôle d'un téméraire, d'un étourdi, en sortant de son nid, s'éloignant de sa mère, et s'exposant ainsi à toutes sortes de dangers.

M.—Bien, mes enfants, profitez de cet exemple pour régler votre propre conduite ; ne vous liez jamais d'amitié avec personne sans consulter vos parents, n'allez jamais à aucune promenade, ni à aucun parti de plaisir sans leur permission, autrement, comme le jeune souriceau, vous vous exposeriez aux plus grands dangers.

—Que fit le chat en voyant le souriceau ?

E.—Il essaya de le charmer en prenant un air doucereux et aimable, afin de l'attirer près de lui pour s'en saisir et le dévorer.

M.—Pourquoi le Cochet fit-il tant de bruit et tant de tapage.

E.—Pour effrayer le souriceau, afin qu'il se sauvât à temps pour échapper aux griffes de son plus cruel ennemi.

M.—Cette fable, mes enfants, est un chef-d'œuvre de narration ; la narration et la morale se trouvent dans le dialogue des person-

nages et l'auteur s'y montre à peine." (Chamfort).

LA MEME FABLE EN PROSE

Un jeune souriceau s'étant éloigné quelque peu de sa demeure, s'était amusé à courir, sauter, gambader dans la prairie. Sa mère, fort inquiète, regardait souvent de tous côtés pour voir si elle ne le verrait pas revenir, quand tout à coup elle le voit arriver, las de fatigue, tout essoufflé, tout effaré. Il s'empresse de faire connaître à sa chère maman la cause de sa frayeur. Voici comment il raconta son aventure.

—J'avais, dit-il, déjà parcouru beaucoup de chemin, semblable à un jeune rat qui court à l'aventure, quand tout à coup, j'aperçois deux jolis animaux dont l'un velouté comme nous, à l'air doux et paisible, qui me regardait avec bienveillance et semblait m'inviter à l'aborder pour faire ma connaissance, lorsque l'autre, à l'aspect rude et hautain, la tête surmontée d'un morceau de chair rouge et mobile, qu'il faisait me voir comme s'il eût voulu s'élever en l'air, la queue en panache, se battait les flancs de ses ailes, et faisait un tel bruit avec sa voix rauque et désagréable, que moi, malgré ma hardiesse et l'impudence dont je me flatte, je me mis à fuir, dominé par la peur, en le maudissant en moi-même. Sans lui j'aurais fait connaissance avec cet animal qui me paraissait si doux et avec lequel j'aurais passé de si agréables moments.

—Cher enfant, dit sa mère, tu viens d'échapper au plus grand des malheurs. Cet animal, dont la beauté et la mine doucereuse t'ont tant impressionné, est un chat, c'est l'être le plus hypocrite qui existe et notre plus grand ennemi ; s'il eût pu t'approcher, il t'aurait croqué à belles dents. L'autre, au contraire, au lieu de nous faire mal nous fournira un jour quelque bon repas, tandis que le malheureux chat ne cherche qu'à se repaître à nos dépens en nous égorgeant sans pitié.

*Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger les gens par la mine.*

POÉSIE

LA FEUILLE

De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée,
Où vas-tu? — Je n'en sais rien :
L'orage a brisé le chêne
Qui seul était mon soutien,
De son inconstante haleine.

Le zéphyr ou l'aquilon,
Depuis ce matin me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon.
Je vais où le vent me mène,
Sans me plaindre ou m'effrayer :
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

ARNAULT.

NOS ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

(De l'Événement)

Une publication pédagogique que tout le monde connaît, *l'Enseignement primaire*, nous entretient d'une conférence qui aurait été faite à un congrès d'instituteurs canadiens et dans laquelle le conférencier de la circonstance, M. C.-J. Magnan, aurait attaqué un sujet qui pourrait bien ouvrir la porte à la controverse : *Trop d'institutrices pas assez d'instituteurs*.

En toute justice pour le conférencier qui pourrait être suspecté—à ne lire que le titre de son travail—de partialité à l'égard de l'une des classes les plus intéressantes de notre société, nous dirons avant de prélude à l'examen de sa thèse, que celle-ci n'a pas précisément un caractère agressif, et qu'elle ne tend pas, comme on pourrait le croire au premier abord, à exclure les femmes de la classe enseignante.

M. Magnan n'hésite pas même dans la pre-

mière partie de son étude, à rendre hommage au zèle de la femme, prise comme institutrice, mais cette admiration que nous partageons tous ne lui fait pas oublier que sur 8,446 titulaires de nos écoles primaires, 7,379 sont des femmes.

Où est le mal, dira-t-on? Voilà le point que se propose d'éclaircir le conférencier.

Si nos écoles primaires, dit-il en substance, étaient fréquentées par des garçons dont l'âge des plus vieux ne dépasserait pas dix ans, nous serions le premier à nous réjouir de la prépondérance de la femme dans la classe enseignante.

Mais chacun sait que c'est le contraire qui existe. Les écoles élémentaires dirigées par les institutrices regorgent d'enfants qui ont douze, treize et jusqu'à quinze ans. Au sens de M. Magnan, c'est là une anomalie. Les institutrices rendent des services appréciables tant qu'elles n'ont qu'à diriger l'éducation d'enfants en bas âge, mais en suite elles n'ont pas assez d'ascendant et de force de volonté pour concilier les intérêts d'une école mixte et y maintenir le bon ordre.

M. Magnan conclut ensuite à la nécessité d'écoles séparées, parce que le système des écoles mixtes porte atteinte à deux grands principes qui forment pour ainsi dire la base d'une bonne organisation scolaire : la morale et l'uniformité.

Un écrivain distingué que la mort nous a trop tôt ravie, M. Ducharme, envisageait cette question des écoles mixtes au même point de vue que M. Magnan. Il corrobora les idées de ce dernier dans une de ses charmantes *Chroniques littéraires* qu'il publia dans le *National* de Montréal.

Personne ne cherchera à nier, croyons-nous, que dans cette thèse développée par un éducateur de la jeunesse et appuyée par un écrivain d'une certaine autorité, il n'entre beaucoup de vrai. L'école mixte—l'expérience nous l'a prouvé avant ce jour—n'a donné généralement que d'assez pauvres résultats. Dans ces écoles mixtes, un élément est nécessairement sacrifié à l'autre lorsqu'ils ne sont pas sacrifiés tous les deux.

Mais il est un autre point que l'on n'aborde point dans cette thèse et qui pour nous a autant d'importance que celui qui vient d'être développé. C'est l'extrême facilité avec laquelle l'on autorise certaines personnes qui s'improvisent d'elles-mêmes institutrices d'enseigner dans les villes et les campagnes. Ce n'est pas là de l'exagération. Il est à notre connaissance que dans l'un des faubourgs de notre ville des institutrices qui ont charge de trente à quarante enfants n'ont pas la compétence voulue pour enseigner, n'étant pas elles-mêmes en état de barbouiller une lettre aux parents sans y faire glisser cinq ou six fautes grossières d'orthographe. Et ces demoiselles se piquent cependant d'apprendre la grammaire à leurs élèves ! Mais quelle grammaire alors ?

Puisque nous parlons d'enseignement, relevons une autre lacune déplorable déjà constatée par un grand nombre : l'absence dans notre ville d'un nombre suffisant d'écoles élémentaires pour les enfants de sept à douze ans.

Prenons le faubourg St-Roch pour exemple. Il y a là deux écoles tenues par les Frères de la Doctrine Chrétienne. Ces institutions ont un excellent programme d'études, les professeurs se multiplient et se dévouent autant que faire se peut, mais ils ne sont que vingt pour donner l'éducation à douze cents enfants !

Nous disons douze cents élèves. Ils en auraient quinze cents si leurs écoles n'étaient déjà bondées et s'ils n'étaient tenus d'en refuser l'entrée, chaque année, à trois ou quatre cents.

Voilà où en sont les choses. Vingt professeurs dans une institution pour 1200 élèves — ce qui n'est certainement pas assez, car il n'est pas raisonnable de supposer qu'un professeur puisse s'occuper consciencieusement de soixante enfants qui ont tout à apprendre — et puis trois à quatre cents autres auxquels l'on ferme la porte sur le nez, faute d'espace et de professeurs.

Dans les autres écoles élémentaires tenues par des particuliers, hommes ou femmes, c'est encore la même chose. Encombrement partout, et persistance de la part des instituteurs et des institutrices à refuser de nouvelles admissions.

Nous sommes surchargés, répondent-ils invariablement aux pères de familles qui cherchent à caser leurs enfants dans ces écoles.

Il devrait être possible, il semble, de remédier à cette situation et de donner à chacun des faubourgs de la ville le nombre d'écoles élémentaires dont ceux-ci ont besoin.

On devrait, par la même occasion, s'occuper à alléger le fardeau des instituteurs que l'on surcharge d'élèves, au détriment de ceux-ci, en leur donnant des adjoints.

Ce ne sont pas là des réformes si considérables que l'on doive hésiter avant de les entreprendre.

Bibliographies

Nous accusons réception de LA PETITE REVUE PARISIENNE, journal publié à Paris. Cette publication nous paraît très utile à ceux qui désirent suivre le mouvement littéraire, scientifique et historique de notre époque. La *Petite Revue* est à peu près dans le genre du *Bulletin des Sommaires*.

Nos remerciements à l'administration du *Journal des Instituteurs* de Paris, pour l'envoi de leur revue en échange de l'*Enseignement primaire*.

Bulletin géographique

CANADA.—De temps en temps on entend parler de Fédération impériale. Il y en a bien peu qui connaissent le sujet. Nos lecteurs liront avec intérêt l'opinion du professeur Freeman sur cette question ; c'est un écrivain qui fait autorité en Angleterre :

« Le Canada et l'Australie ont grand attachement pour l'Angleterre ; mais nous doutons fort que ces deux colonies soient fort attachées l'une à l'autre. Il est possible qu'on puisse en dire autant de certains Etats américains ; mais alors, leur voisinage même pro-

duit un enchaînement d'intérêts et de relations difficile à rompre. Nous doutons fort qu'une Confédération entre des Etats aussi éloignés les uns des autres, que la création de relations plus étroites entre eux, d'une part, et de l'autre avec la Grande-Bretagne, aient pour résultat de créer une unité nationale véritable. Nous inclinons plutôt à croire que cela tiendra à développer entre elles des tendances, aujourd'hui latentes, de désunion."

—Voici quelques chiffres intéressants fournis par les dernières statistiques sur la population de la terre.

La population du globe est de 1,487,000,000 habitants pour la terre cultivable et de 300,000 habitants pour les régions polaires.

Cette population se répartit ainsi :

Europe, 389,200,000 ; Asie, 550,000,000 ; Afrique, 127,000,000 ; Australie, 4,730,000 ; Amérique du Nord, 89,250,000 ; Amérique du Sud, 36,420,000 habitants.

L'aire cultivable du globe comprend 72,242,152 kilomètres carrés, distribués comme suit : Europe, 2,888,000 ; Asie, 9,280,000 ; Afrique, 4,760,000 ; Australie, 1,167,000 ; Amérique du Nord, 4,946,000 ; Amérique du Sud, 4,280,000 kilomètres carrés.

Dans ces chiffres, il faut comprendre 13 millions 90,000 mille carrés de steppes et 4,180,000 mille carrés de déserts.

La population du globe augmente sans cesse. Elle est inégale sur la surface. Ainsi la Chine compte 100 habitants par kilomètre carré ; l'Inde, 75 ; l'Europe, 35 ; les Etats-Unis orientaux, 50.

La France occupe le cinquième rang des puissances européennes par la population et le troisième par l'accroissement de cette population et cependant elle occupe le deuxième rang pour le commerce total.

CHINE.—Les émeutes d'Ichang ont été complétées et perpétrées par des soldats déguisés de Yunnan. Des nouvelles reçues des missions catholiques et protestantes annoncent que les propriétés et les résidences des membres de la colonie étrangère ont été pillées et brûlées. Le consulat anglais, la douane et les propriétés chinoises, situés en dedans de la ville, ont été

protégées par la populace. Les autorités civiles et militaires sont dans l'inaction et semblent impuissantes. Elles craignent ne pouvoir s'emparer du chef du soulèvement. Un détachement de marins anglais est parti pour Ichang à bord d'un vapeur nolisé pour la circonstance. La situation est très grave.

PETITE REVUE

Tous les journaux qui nous arrivent de France parlent longuement et avec enthousiasme de l'exposition de la Sainte-Robe du Sauveur donnée par Sainte-Hélène à la ville de Trèves et que des milliers de pèlerins de tous les coins de l'Europe vont visiter et vénérer à Trèves, ville fort ancienne de la Prusse rhénane.

En Russie le chiffre des habitants qui ne savent ni lire ni écrire est très considérable, et ne diminue que lentement. Pendant les dix dernières années, parmi les jeunes gens recrutés pour le service militaire, on en a compté 77% qui étaient illettrés.

M. Arsène Houssaye certifie l'authenticité de l'anecdote suivante que recueille l'*Univers* :

Je chassais à Bruyères avec un de mes amis qui professe l'athéisme. Mon scepticisme ne m'empêchait pas de saluer au passage Jésus-Christ sur son calvaire.

Passant devant le Christ du mont St-Pierre, je saluai gravement ; mon ami éclata de rire.

"Tiens, me dit-il, tu vas voir comment je fais le signe de la croix." Il appela son chien, lui mit sa casquette et lui secoua la tête pour qu'il saluât. Ce ne fut pas a-sez ; il lui prit la patte et lui fit faire le signe de la croix. La pauvre bête se mit à aboyer douloureusement, étrangement, furieusement. "Eh bien ! es-tu content ? dis-je à mon ami.—Très content,"

me répondit-il. Mais il était pâle comme un mort.

Nous classâmes comme de coutume, mais voilà qu'à notre retour, repassant devant la même croix, mon ami se mit à aboyer tout comme son chien, avec un cri plus désespéré encore. Je croyais que c'était un sacrilège de plus, mais je vis à sa figure que cet aboiement était involontaire. Un instant après, il se remit, essaya de rire comme s'il eût joué la comédie. Mais, en rentrant chez sa mère, une sainte femme, il aboya. Le lendemain il aboya, puis le surlendemain, puis toujours.

Le compliment de la petite fille. (*)

On a dit et répété souvent que les enfants sont de très habiles observateurs et qu'ils portent quelquefois des jugements très exacts sur les personnes et les choses qui les entourent. L'anecdote suivante est une nouvelle preuve de cette vérité.

Par un matin pluvieux, sombre et brumeux, une petite fille était arrêtée au coin de l'une des rues de Londres, attendant une occasion favorable pour la traverser.

Ceux qui ont vu les rues bondées de Londres en pareil temps, encombrées en tous sens de voitures de toutes sortes, qui se rencontrent et se croisent, ne seront point du tout étonnés qu'une petite fille ait eu peur de se hasarder seule dans ce tumulte. Ainsi elle marchait à droite et à gauche, regardant la figure des passant. Les uns paraissaient indifférents, d'autres avaient l'air dur et peu sociables, plusieurs étaient très pressés; de sorte qu'elle ne trouvait pas ce qu'elle cherchait. Enfin un vieillard bien mis et à l'air doux et affable se présenta. Le regardant en pleine figure, elle parut reconnaître en lui la personne qu'elle attendait depuis si longtemps. Elle courut à lui et lui demanda timidement : " Monsieur, voulez-vous être assez bon pour m'aider à traverser ? "

(*) Traduit de l'*Educational Review*.

Le vieillard prit l'enfant par la main et la conduisit saine et sauve de l'autre côté de la rue. Quand plus tard il racontait la chose à ses amis, il disait : " La confiance que cette petite fille m'a montrée est le plus grand compliment que j'aie eu de ma vie. "

Cet homme était le célèbre Lord Shaftesbury. Il avait reçu de grands honneurs des mains d'une puissante nation, il avait été félicité par l'une des plus grandes villes du globe; il avait été décoré des mains mêmes de Sa Majesté Britannique; mais ce qu'il considérait comme le plus grand compliment qu'il n'eût jamais eu de sa vie était celui qu'une petite fille inconnue lui avait fait en le choisissant dans une de ces rues turbulantes de Londres pour être son guide et son protecteur.

Une gerbe de pensées

L'épargne est un grand revenu.

Soyez bon, même pour votre ennemi : l'arbre ne refuse pas son ombre, même à l'impitoyable bûcheron.

La nature ne nous laisse jamais manquer de rien; mais par notre luxe et par nos passions nous nous sommes fait plus de besoins qu'elle ne nous a fait de présents.

Si tu es insensible aux peines des malheureux, tu ne mérites pas le nom d'homme.

L'égoïste, n'aimant que lui, n'est aimé de personne : l'égoïsme est donc un suicide moral.